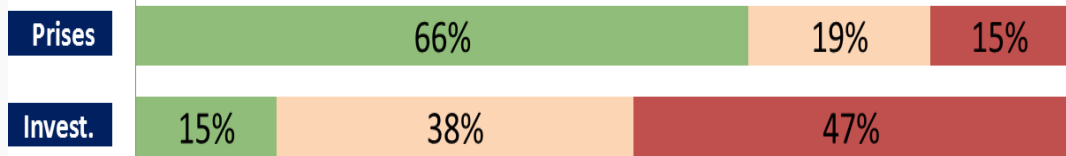


Rencontres des Communautés de Communes sur le projet de SDTAN et ses conséquences sur leurs territoires

Le modèle économique

novembre - décembre 2012



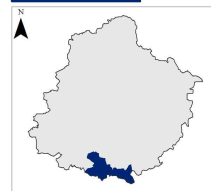


La diversité des territoires sarthois entraîne une diversité des coûts pour le déploiement du réseau Très Haut Débit.

Déploiement FTTH : Réseau de desserte

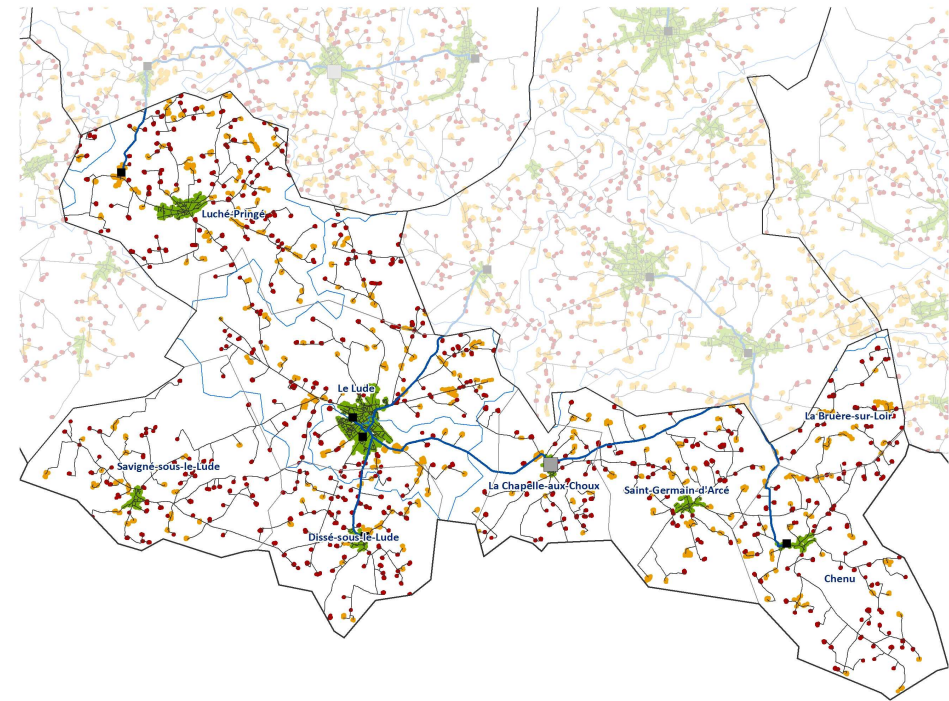
Département de la Sarthe

CC du Bassin Ludois



Sources : CG72, Opérateurs télécoms, Tactis
Méthodologie Tactis
Réalisation cartographique Tactis

- Noeuds de Raccordement Optique (NRO)
 - Points de mutualisation (PM)
 - Liaisons NRO-PM
 - Réseau de desserte FTTH
- Zones bâties :
- Centres-bourgs
 - Hameaux
 - Habitat isolé
 - Zones arrières des PM
 - Limites des communes
 - Limites des EPCI



© Copyright - TACTIS - Août 2012
© Copyright - IGN Paris - 2012



Le Département souhaite qu'un outil efficace de solidarité territoriale soit mis en place.

La participation des Communautés de Communes sera donc calculée de manière forfaitaire en tenant compte du nombre de prises à réaliser et des débits présents sur le territoire avant l'intervention.

La première tranche de travaux qui pourrait être engagée sur 5 ans concernerait 60 000 prises.

La participation moyenne par prise pour les Communautés de Communes serait de l'ordre de 700 €.

Pourquoi ce choix de participation forfaitaire ?

- Les investissements ne sont pas pénalisés par la nature des territoires (densité, urbanisation...)
- Les communautés de communes choisissent leur rythme d'investissement et donc peuvent planifier leurs dépenses.

Pourquoi une première période définie sur 5 ans ?

- C'est un découpage arbitraire et susceptible d'être adapté selon les choix d'investissement des communautés de communes.
- Ce découpage permet de répondre aux exigences de cohérence fixées par l'état en présentant un investissement cohérent permettant d'adresser 50 % des Bourgs, 25% des Hameaux et 5% des sites isolés représentant 37 % des prises sur le territoire

Pourquoi 700 €/prise ?

En l'état actuel des connaissances et des hypothèses retenues par le comité de pilotage le coût par prise à charge des communautés de communes.

Le solde du financement est assuré par le SmsAn qui mobilise :

- **Les Fonds Structurels Européens ?**
- **Les aides :**
 - **État (308 €/ prise)**
 - **Région ?**
 - **Département 20% de la dépense**
 - **Les recettes d'exploitation**

Le Conseil général de la Sarthe a voté en 2012 un budget de 2 M€ et a inscrit la même somme au BP 2013



Recette des opérateurs utilisant le réseau versée au SmsAN

Ce qui permettra de couvrir :

- Entretien du réseau
- Exploitation
- Dégager une éventuelle marge pour développer le réseau ultérieurement, y compris par l'emprunt

Nicolas HECQ, Chef du service Réseaux – CG72/SmsAn

nicolas.hecq@cg72.fr

Nadia RUSTAND, Chef du bureau Contrôle des concessions et du budget
– CG72/SmsAn

nadia.rustand@cg72.fr